



TNCB Trade Negotiation
Capacity Building



PRESENTATION DU CNCI DU TOGO

Reunion des Comités nationaux de coordination
Abuja, 26 – 28 janvier 2015

Komla Nyédji GALLEY
Coordonnateur CNCI
Directeur du Commerce Extérieur

I- Mission du Comité

Suivant le décret 2009-63/PR du 25 mars 2009 portant création du comité national de négociation commerciale international, il a pour mission:

- de contribuer à la définition des objectifs de négociations,
- de formuler et harmoniser les positions nationales, en relation avec les organisations d'intégration régionale, en matière de négociations commerciales multilatérale, plurilatérales, régionales et bilatérales,

- de faciliter la gestion et la mise en œuvre des accords commerciaux issus des négociations commerciales internationales auxquelles le Togo participe ainsi que les instruments juridiques connexes,
- de suivre les travaux de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et ceux des autres instances internationales traitant des questions de commerce international

- d'évaluer périodiquement l'application des accords ainsi que leurs impacts sur l'économie nationale,
- de contribuer à la mise en œuvre et à l'exploitation des accords commerciaux, y compris l'élaboration de tout projet de texte législatifs et réglementaires découlant de l'application desdits accords,
- de diffuser et vulgariser, au niveau national, toutes les informations et publications émanant du secrétariat de l'OMC,

de la CNUCED, du CCI, des organisations d'intégration régionale des organismes internationaux de normalisation et autres organisations dont les travaux intéressent le système commercial multilatéral,

- de contribuer au renforcement de l'expertise nationale par la formation et l'information des agents de l'Etat, du secteur privé, des organisations de promotion et d'appui au commerce et de la société civile sur le système commercial multilatéral,

- d'effectuer des recherches et des études prospectives sur les accords commerciaux internationaux,

- de constituer des groupes de travail spécialisés chargés d'assister le comité dans les analyses sectorielles détaillées relatives au commerce international.

II- composition

Le CNCI est composé comme suit:

▪ **Secteur public:**

- trois représentants du ministère du commerce,
- un représentant du ministère de la justice,
- deux représentants du ministère chargé de l'industrie,
- un représentant du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche,

- deux représentants du ministère de l'économie et des finances,
- un représentant du ministère des affaires étrangères et de la coopération,
- un représentant du ministère de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire,
- un représentant du ministère de la santé,
- un représentant du ministère des postes et de l'économie numérique (télécommunications),

- un représentant du ministère des mines, de l'énergie,
- un représentant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

▪ **Secteur privé**

- un représentant du conseil national de patronat,
- un représentant de la chambre de commerce et d'industrie du Togo,
- un représentant de la chambre d'agriculture du Togo,
- un représentant de la chambre des métiers du Togo

▪ **Société civile**

- un représentant de l'intersyndicale,
- un représentant du réseau des organisations paysannes et producteurs agricoles (WCTOP/ROPPA),
- un représentant de l'union des ONG.

III- les sous-comités

L'arrêté n°001/MCPSP/DCE du 16 janvier 2012 fixe les attributions des sous-comités du CNCI.

▪ **le sous-comité des produits agricoles et ressources animales** examine et fait des propositions sur:

- la mise en œuvre et le suivi des nouveaux engagements et règles relatifs à l'accès aux marchés, aux soutiens internes et autres subventions concernant les produits agricoles et l'exportation de ces produits,

- la mise en œuvre et le suivi des dispositions et réglementaires relatives aux mesures sanitaires et phytosanitaires, ainsi que les mesures et normes édictées par la commission du CODEX Alimentarius, l'Office International des Epizooties et la Convention Internationale pour la protection des Végétaux.
- l'application de l'accord sur les obstacles techniques au commerce liés au commerce des produits agricoles.

Sont membres du sous-comité des produits agricoles et ressources animales,

Coordonnateur: le représentant du ministère de l'agriculture.

Membres: le représentant du ministère du commerce, de la santé, de la chambre de l'agriculture et le représentant des organisations paysannes et producteurs agricoles.

▪ **le sous-comité des produits non agricoles**

examine et fait des propositions sur la mise en œuvre et le suivi des dispositions et réglementaires relatives aux règles d'origines, les mesures concernant les investissements, les subventions et mesures compensatoires, les aspects ou questions relatives aux produits non agricoles.

Coordonnateur: le représentant du ministère chargé de l'industrie

Membres: le représentant du ministère du commerce, de l'économie et des finances, du conseil national du patronat et de la chambre de commerce et d'industrie du Togo.

- **le sous-comité des services** examine et fait des propositions sur la mise en œuvre et le suivi des accords commerciaux relatifs au commerce des services.

Coordonnateur: le représentant de la chambre de commerce et d'industrie du Togo,

Membres: le représentant du ministère du commerce, de l'économie et des finances, des mines et de l'énergie et des postes et l'économie numérique.

- **le sous-comité des aspects des droits de propriété intellectuelle** examine et fait des propositions sur la mise en œuvre et le suivi des accords relatifs aux droits de propriété intellectuelle dans le cadre des négociations commerciales bilatérales, régionales et multilatérales.

Coordonnateur: le représentant du ministère en charge de l'industrie,

Membres: le représentant du ministère du commerce,

de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire, la chambre de commerce et d'industrie du Togo et de la justice.

▪ **le sous-comité APE, AGOA, Aide pour le commerce**

a pour mission de:

- identifier les actions nécessitant des études d'impact liées à la mise en œuvre dudit sous-comité,
- élaborer les termes de référence relatifs à ces études d'impact ainsi que ceux concernant d'autres travaux à entreprendre ,

- orienter la recherche de financement auprès des partenaires au développement en vue de la réalisation des études et d'autres actions liées au processus de négociation et de la mise en œuvre de tels accords,
- faire des recommandations au gouvernement sur la base des conclusions des études d'impact,
- définir les positions nationales de négociations dans les domaines précités.

Coordonnateur: le représentant du ministère du commerce,

Membres: le représentant du ministère des affaires étrangères et de la coopération, de l'économie et des finances, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du conseil national du patronat, de la chambre de commerce et d'industrie du Togo, de l'union des ONG et de l'intersyndicale.

Le CNCI et les sous-comités peuvent recourir, en cas de besoin, aux compétences de personnes ressources, services, organismes professionnels, en fonction de la nature des dossiers à examiner.

IV- Programme d'activités du CNCI 2015

OBJECTIFS	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	PERIODE	BUDGET ESTIMATIF EN FCFA	OBSERVATIONS
Meilleure insertion du Togo dans le système commercial multilatéral	Informar les membres du CNCI sur l'état d'avancement des négociations dans le cadre du programme de Doha ainsi que le niveau d'évaluation des négociations dans le cadre de l'APE	Les membres du CNCI sont informés sur les points de divergences et de convergences des négociations dans le cadre du Doha et de l'APE	À déterminer	1 500 000 à actualiser si possible	
Renforcer les capacités des membres du CNCI sur l'Accord dur l'agriculture	Former sur l'Accord sur l'agriculture	Le CNCI participe aux négociations sur l'agriculture	A déterminer	3 500 000 à actualiser possible	
Permettre au Togo de remplir ses obligations en matière de notification à l'OMC	Recenser les textes relatifs à la réglementation commerciale et mettre à jour les notifications	Le Togo est à jour dans le domaine des notifications	À déterminer	3 500 000 à actualiser si possible	

OBJECTIFS	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	PERIODE	BUDGET ESTIMATIF EN FCFA	OBSERVATIONS
Renforcer les capacités des membres du CNCI sur l'accord sur les mesures SPS et OTC	Former les membres sur les mesures SPS et OTC	Meilleure compréhension des normes et règlements techniques	À déterminer	3 000 000 à actualiser si possible	
Renforcer les membres du CNCI sur la propriété intellectuelle	Former les membres sur les ADPIC	Meilleure compréhension des accords ADPIC	À déterminer	3 500 000 à actualiser si possible	
Renforcer les capacités des membres du CNCI sur l'Accord sur les services	Former les membres sur le commerce des services (AGCS)	Meilleure compréhension des accords sur l'AGCS	À déterminer	3 500 000 à actualiser si possible	
Orienter le Togo dans la voie de l'ouverture des secteurs de services	Se concerter pour la définition de la position du Togo par le CNCI dans la perspective de négociation des APE sur le commerce des services	Position du Togo définie et liste des offres et demandes élaborée.	À déterminer	1 500 000 à actualiser si possible	

V- BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CNCI

LIBELLES	MONTANT EN FCFA	OBSERVATIONS
62111 fournitures de bureau	116 500	
Papier A4 (04 cartons)	48 000	
classeur avec perforateur (10 unités)	20 000	
courrier arrivée	8 500	
courrier départ	8 500	
stylos	6 500	
bloc-notes	16 000	
crayons (02 paquets)	2 000	
gommes (un paquet)	1 500	
régles (05 unités)	2 500	
Ote-agrafes (02 unités)	3 000	

LIBELLES	MONTANT EN FCFA	OBSERVATIONS
24121 mobilier de bureau	650 000	
un fauteuil cadre	105 000	
trois chaises visiteurs	75 000	
un bureau avec retour	220 000	
une armoire de rangement	250 000	
24122 matériel de bureau	10 500	
une agrafeuse	7 000	
un paquet d'agrafes	3 500	
2421 matériel micro informatique	1 676 483	
un ordinateur de bureau (PC)	450 000	
un onduleur	55 000	
un lap- top (portable)	480 000	
clés USB (04 unités)	20 000	
un rétroprojecteur	338 983	
un scanneur	130 000	
une imprimante HP 1102	85 000	
un toner	47 000	

LIBELLES	MONTANT EN FCFA	OBSERVATIONS
deux multiprises APC (01)	50 000	
CD -Rom (paquet)	20 500	
2422 logiciel informatique	395 000	
anti virus	45 000	
office 2010	150 000	
clé de connexion internet + forfait de 12 mois	200 000	
organisation des réunions et ateliers de formation	18 800 000	
Quatre réunions statutaires des membres	800 000	
Trois ateliers de formation et de sensibilisation	18 000 000	
indemnités forfaitaires	1 380 000	
23 pers x 04 réunions (92 x15000)	1 380 000	
TOTAL GENERAL	23 017 983	